



ASSUREZ VOTRE VÉHICULE AVANT VOTRE DÉPART :

Voyager avec les Balkan Nomads implique d'emprunter un véhicule dans un pays étranger dont les différentes réglementations et lois routières vous sont généralement inconnues. Afin que vous puissiez voyager l'esprit tranquille et éviter tout tracas, nous avons donc décidé de vous proposer 3 options différentes pour assurer votre véhicule. Le présent document vise donc à clarifier contre quels types de dégâts matériels vous serez couverts lors de votre voyage et ce, en fonction de l'assurance que vous aurez choisi d'ajouter à votre package.

Option 1 : Je ne prends pas d'assurance

En tant que professionnels, nous vous conseillons de vous couvrir au mieux pour votre voyage en sélectionnant une assurance parmi les deux propositions ci-dessous. Néanmoins, si vous ne souhaitez pas prendre l'une de ces deux options, il vous est possible de ne pas couvrir votre véhicule. Le montant de votre caution sera alors plus élevé que si vous aviez choisi de prendre une assurance parmi celles proposées. Si, à la fin de votre séjour, le montant des dégâts occasionnés devait dépasser le montant avancé pour la caution, vous vous engagez à payer la différence. Le montant des dégâts sera alors défini par le garage partenaire du bureau de location par lequel nous passons pour louer votre véhicule.

Option 2 : Je sélectionne l'assurance Omnium

L'assurance dite "Omnium" limite votre responsabilité financière pour les dommages causés au véhicule, à ses pièces et accessoires, à l'exception du vol, de la tentative de vol ou du vandalisme, à condition que le véhicule soit utilisé en bon père de famille. Vous trouverez les conditions spécifiques de cette option ci-dessous :

Couvert par l'assurance Omnium	Pas couvert par l'assurance Omnium
<ul style="list-style-type: none">• Les dégâts liés à l'entretien et à l'usure du véhicule.• Les dégâts sur la carrosserie et le pare-brise de maximum 2,5 cm de longueur.• Les dégâts survenus sur les routes balisées.	<ul style="list-style-type: none">• Les dégâts liés à la mauvaise manipulation du véhicule.• Les dégâts survenus en faisant du hors-piste ou sur des routes ayant été contre-indiquées au préalable par nos équipes.• Les crevaisons de pneus.

<ul style="list-style-type: none"> • Les dégâts de sables causés par des rafales de vent. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les dégâts liés à la traversée d'une rivière ou de toute zone naturelle fortement endommager le véhicule et ses pièces. • Les dommages causés au véhicule, à ses pièces et accessoires liés au vol, à la tentative de vol ou au vandalisme. • Les dégâts liés aux catastrophes naturelles.
--	--

Qu'est-ce que cela implique financièrement ?

Cette assurance est une option et **vous coûtera 150€** à verser maximum 10 jours avant votre date de départ. Au tarif de l'assurance s'ajoute une **caution de 300€** qui vous sera rendue dans les 6 semaines après votre retour si le véhicule et tous les accessoires qui vous ont été prêtés ont été rendus dans un état impeccable. Avec cette option, votre franchise est limitée à maximum 600€ (les 300€ de votre caution et 300€ supplémentaires en cas de problème).

Que se passe-t-il en cas de dégât occasionné ?

Si un dégât devait survenir, nous vous prions de prendre contact avec notre ranger sur place dans les plus brefs délais. Il vous guidera afin que vous n'oubliez pas d'effectuer les bonnes démarches (prendre des photos, prendre contact avec la police locale dans certains cas,...). **Ne contactez jamais un garage ou bureau de location des véhicules sans avoir contacté nos équipiers au préalable. Ne déplacez pas non plus le véhicule** sans avoir obtenu notre accord au préalable. En effet, les règles peuvent varier par pays et par agence de location et les contrats que nous signons nous imposent de suivre certaines démarches dans un certain ordre et délai pour que les assurances puissent intervenir.

Option 3 : Je sélectionne l'assurance Omnium Gold

L'assurance dite "Omnium GOLD" limite votre responsabilité financière pour les dommages causés au véhicule, à ses pièces et accessoires, à l'exception du vol, de la tentative de vol ou du vandalisme, à condition que le véhicule soit utilisé en bon père de famille. Vous trouverez les conditions spécifiques de cette option ci-dessous :

Couvert par l'assurance Omnium Gold	Non couvert par l'assurance Omnium Gold
<ul style="list-style-type: none"> • Les dégâts liés à l'entretien et à l'usure du véhicule • Les dégâts sur la carrosserie et le pare-brise de maximum 10 cm de longueur. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les dégâts liés à la mauvaise manipulation du véhicule. • Les crevaisons de pneus. • Les dégâts liés à la traversée d'une route non pavée ou de toute zone

<ul style="list-style-type: none"> • Les dégâts de sables causés par des rafales de vent. • Les dégâts survenus sur les routes balisées. • Les frais liés à l'assistance technique (frais liés au déplacement des techniciens, mécaniciens ou garagistes). • Les frais liés à la location d'un véhicule de remplacement dans les plus brefs délais. 	<p>pouvant fortement endommager le véhicule et ses pièces.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les dégâts survenus en faisant du hors-piste ou sur des routes ayant été contre-indiquées au préalable par nos équipes. • Les dommages causés au véhicule, à ses pièces et accessoires liés au vol, à la tentative de vol ou au vandalisme • Les dégâts liés aux catastrophes naturelles.
---	--

Qu'est-ce que cela implique financièrement ?

Cette assurance est une option et **vous coûtera 300€** à verser maximum 10 jours avant votre date de départ. Au tarif de l'assurance s'ajoute une **caution de 300€** qui vous sera rendue dans les 6 semaines après votre retour si le véhicule et tous les accessoires qui vous ont été prêtés ont été rendus dans un état impeccable. Avec cette option, votre franchise totale est limitée à maximum 350€ (les 300€ de caution + 50€ supplémentaires en cas de problème).

Que se passe-t-il en cas de dégât occasionné ?

Si un dégât devait survenir, nous vous prions de prendre contact avec notre ranger sur place dans les plus brefs délais. Il vous guidera afin que vous n'oubliez pas d'effectuer les bonnes démarches (prendre des photos, prendre contact avec la police locale dans certains cas,...). **Ne contactez jamais un garage ou bureau de location des véhicules sans avoir contacté nos équipiers au préalable. Ne déplacez pas non plus le véhicule** sans avoir obtenu notre accord au préalable. En effet, les règles peuvent varier par pays et par agence de location et les contrats que nous signons nous imposent de suivre certaines démarches dans un certain ordre et délai pour que les assurances puissent intervenir.

Rappel des conditions contractuelles valables pour toutes les destinations, et ce, qu'importe votre couverture :

- Nous vous rappelons que vous devez être âgé de **20 ans et être en possession d'un permis de conduire depuis minimum 1 an** pour pouvoir conduire l'un de nos véhicules en toute légalité. Il est d'ailleurs **préférable** d'avoir un **permis de conduire international** lorsque vous voyagez en dehors de l'Union Européenne. Lorsque la possession d'un permis de conduire international est une condition *sine qua none* pour pouvoir conduire le véhicule, cette information sera clairement mentionnée sur notre site web et vous sera très clairement communiquée par email. Si votre permis de conduire a été délivré dans un pays ne faisant pas partie de l'Union Européenne et que vous avez un doute quant à la validité de celui-ci à l'étranger, n'hésitez pas à nous contacter par email.

- Nous vous rappelons que le présent document vise à vous couvrir contre les dégâts matériels. Si vous souhaitez également vous assurer en tant que personne, il est possible de souscrire une ***assurance voyage pour chaque personne se trouvant dans votre équipe.***
- **Pour être couverts**, vous avez l'obligation de prendre **contact par écrit** avec nos équipes sur place dans les plus brefs délais. En effet, en ne contactant pas nos équipiers, vous risquez de ne pas effectuer les bons gestes et l'assurance n'interviendra pas en cas de sinistre.
- Nous vous **invitons à prendre des photos du véhicule (intérieur et extérieur) au départ ainsi qu'à votre arrivée** et de garder celles-ci jusqu'à 6 semaines après votre retour.
- Ne partez pas avec un véhicule présentant des problèmes techniques sous peine que cela se retourne contre vous par la suite. Lorsque que le véhicule que vous recevez présente un défaut technique visible, il est impératif que vous le signaliez à nos équipiers. Si cela n'est pas fait, vous prenez le risque d'aggraver la situation et de vous mettre en tord.
- Les accidents survenus sur des passages ne faisant pas partie de la route indiquée par nos équipiers ne sont jamais couverts.
- Toute **contravention** adressée à l'agence pour une violation quelconque du code de la route lorsque le véhicule était en votre possession sera adressée au chef d'équipe du groupe en question par le biais d'un email. Celui-ci aura alors 10 jours pour régler le montant de la contravention.

L'équipe des Nomads.